



**HAL**  
open science

## Santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe : la “ rationalité ” scientifique au détriment des droits

Amar Protesta

### ► To cite this version:

Amar Protesta. Santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe : la “ rationalité ” scientifique au détriment des droits. Journal de droit de la santé et de l'assurance maladie, 2024, 40. hal-04769942

**HAL Id: hal-04769942**

**<https://hal.science/hal-04769942v1>**

Submitted on 6 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe : la « rationalité » scientifique au détriment des droits

## Amar Protesta

Travailleur du sexe trans, autiste et TDAH, activiste et secrétaire général du Syndicat du travail sexuel (STRASS)

## Introduction

Je m'appelle Amar Protesta, je suis travailleur du sexe trans, autiste et TDAH, activiste au STRASS depuis 6 ans dont je suis l'actuel secrétaire général. Le STRASS, qui a été créé en 2009, est un syndicat de défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe qui promeut, entre autres, l'application du droit commun, la dépénalisation du travail sexuel, et qui lutte pour l'abrogation de toutes les mesures répressives à l'encontre des personnes qui exercent le travail sexuel.

Pour donner quelques éléments de langage afin de mieux saisir la portée de cette intervention : ma perspective sur les questions de santé mentale, c'est une perspective, vous l'aurez compris, qui est résolument politique. Ce qui m'intéresse, c'est la manière dont les accès différenciés aux soins disent quelque chose de la structuration d'un système de domination : ils disent quelque chose d'un langage du pouvoir. Il est bien évident que les personnes trans, les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes migrantes, sont en première ligne.

J'utilise, depuis le début de cette intervention, le terme de travailleur ou travailleuse du sexe dans la mesure où c'est une terminologie qui confère de l'agentivité aux personnes qui sont concernées ; dans la mesure donc, où c'est une terminologie qui les considère comme des sujets de droit et non pas simplement comme des objets sur lesquels vont réfléchir les décideurs politiques ou les institutions de manière générale.

## 1. La santé mentale au prisme de l'idéologie

Ce que je voudrais montrer ici, c'est que la notion de santé mentale, lorsqu'elle concerne les travailleurs et travailleuses du sexe, est une notion qui va être fortement polarisée par un ensemble de dispositifs idéologiques : la manière dont les discours institutionnels envisagent la notion de santé mentale va être traversée par une certaine vision, une certaine idéologie de la prostitution. Ce n'est donc pas un concept neutre : c'est un outil, un instrument de pouvoir qui va servir à consolider des politiques répressives, qui va renforcer les représentations dominantes sur le travail du sexe, et qui, *in fine*, va avoir des conséquences délétères sur l'existence des personnes.

Je voudrais commencer par soulever un paradoxe qui est au coeur des politiques publiques menées sur la prostitution : il est énormément question de la santé mentale des travailleuses du sexe. C'est une question récurrente, assortie de données quantitatives extrêmement impactantes et qui visent à produire un choc de l'opinion publique (on entend des chiffres sur les violences sexuelles comme facteur décisif de l'entrée dans la prostitution : 67% des prostituées seraient affectées par un syndrome de stress post traumatique, par exemple). On a de nombreuses études, qui sont pour la plupart menées et relayées par des abolitionnistes de la prostitution. Pour autant, malgré ce foisonnement, cet intérêt presque obsessionnel pour la santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes qui exercent - en tant que sujets de droit - sont dans l'angle mort des réflexions autour de la santé mentale.

Comment s'articule ce paradoxe ? Il se comprend lorsqu'on se penche plus précisément sur les cadres légaux de la prostitution, la manière dont la prostitution est pensée par la loi. Pour rappel, la prostitution est légale en France : il est donc possible de vendre des services sexuels. En revanche, la loi dite de « pénalisation des clients » vient sanctionner les acheteurs de ces services.

L'esprit de la loi, c'était, originellement, d'opérer un basculement idéologique, une inversion de la charge pénale : les travailleuses du sexe elles-mêmes ne sont plus criminalisées (depuis l'abrogation du délit de racolage), elles sont victimes par essence. Cette victimologie va alimenter les prises de position pseudos scientifiques sur la santé mentale des travailleuses du sexe.

Principalement, au coeur de l'idéologie abolitionniste, les travailleuses du sexe sont victimes d'elles-mêmes (c'est la théorie du « *self-harm* » : les prostituées ne savent pas ce qu'elles font, elles se font du mal à elles-mêmes), elles sont victimes d'un « système prostitutionnel » qui lui aussi est, par essence, violent. Le rôle de l'Etat, c'est un peu un rôle de tutelle : il faut faire prendre conscience par tous les moyens (et notamment par des moyens coercitifs, au moyen d'un arsenal législatif extrêmement violent) à ces personnes qui ne savent pas ce qu'elles font, que ce qu'elles font est violent.

Comme, dans cette loi, aucune contractualisation entre les personnes n'est possible, elle a exposé les travailleurs et travailleuses du sexe à des vagues de violence, de précarité, de vulnérabilité sans précédent.

Les missions des institutions, dans ce contexte, c'est de mettre fin à la prostitution qui est jugée immorale et indigne. La qualité de victime des travailleuses du sexe ne va pas leur conférer des droits (comme, par exemple, le droit à l'accès aux soins), elle va les en éloigner. Puisque les travailleuses du sexe sont des victimes sans droits, il va falloir justifier, par les discours - et particulièrement les discours médicaux - que la prostitution c'est bien une violence, et que cette violence elle s'exerce dans les corps et dans la psyché des personnes. Ici, évidemment, le droit contamine la santé : elle va avoir des conséquences sur la manière dont la santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe va être perçue. Il existe donc une victimologie, héritée des théories de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur la santé des prostituées, qui va prévaloir sur les approches en santé mentale des personnes exerçant le travail sexuel. Pour le dire très concrètement, si les travailleuses du sexe souffrent de problèmes de santé mentale, c'est automatiquement et systématiquement parce que l'expérience du travail sexuel est traumatique.

En ce qui concerne la santé mentale, les travailleuses du sexe sont perçues comme victimes du point de vue de la loi, et comme sujets pathologiques du point de vue sanitaire.

## 2. Psychiatrisation du travail sexuel : quand le discours scientifique entrave l'accès aux droits

Je vous ai parlé tout à l'heure d'une abondance de discours sur la santé mentale des travailleurs et travailleuses du sexe. Il existe effectivement une multiplicité d'études, dont la légitimité scientifique est à questionner et à remettre en cause : les données qui sont mobilisées par les psychologues et traumatologues sont des données tirées d'études dont les échantillonnages sont biaisés, qui ont souvent été réalisées il y a une cinquantaine d'années et principalement aux Etats-Unis. Il serait donc nécessaire aujourd'hui de pouvoir mener des études sur la santé mentale des travailleuses du sexe qui puissent être pragmatiques et non fondées sur des idéologies.

L'approche abolitionniste du travail sexuel en matière de santé mentale est une approche qui se situe ouvertement à rebours de la réduction des risques : il n'y a pas de réduction des risques possibles, il faut simplement arrêter la prostitution pour arrêter les violences. Vous conviendrez sans doute que cette approche est assez simpliste en matière de santé mentale : comment effectivement ne pas penser la personne (et principalement si cette personne est assignée femme, si cette personne est racisée ou trans) au carrefour de vulnérabilités structurelles, d'oppressions systémiques qui dépassent complètement le cadre de la prostitution ? Cet amalgame entre exercice du travail sexuel et santé mentale délétère va marginaliser, précariser, mettre en danger les personnes travailleuses du sexe (comment en effet assurer un suivi psychologique ou psychiatrique dans ce contexte ?). Les travailleuses du sexe vont potentiellement être éloignées des structures de soins qui, dans leur grande majorité, ont un positionnement abolitionniste par défaut.

L'idéologie abolitionniste considère tout simplement que le travail sexuel est un acte destructeur psychiquement pour les personnes qui l'exercent. L'argument principal qui est mobilisé, je trouve qu'il est intéressant pour pouvoir justement comprendre le mécanisme de l'idéologisation de la santé mentale des travailleuses du sexe : dans la majorité de ces études, ce qui est érigé en argument principal c'est que la répétition d'un acte sexuel non-désiré détruirait psychologiquement les personnes qui exercent. Ces études vont même assez loin, en parlant de « perte de contact avec sa propre intériorité », de dissociation, de dédoublement, d'expropriation, etc. Il y a une analogie donc,

dans ces rhétoriques, entre le travail sexuel et la marchandisation, le viol. Simplement, ce dont ces rhétoriques ne tiennent pas compte, c'est qu'il y a une nette différence entre le désir et le consentement. Le travail sexuel, échappe, dans ses logiques contractuelles, à ce qui est érigé comme le paradigme social à suivre : la bonne relation sexuelle, c'est celle qui est gratuite, où les femmes sont censées éprouver du désir pour des hommes, dans le cadre, de préférence du mariage, et dans un but strictement reproductif.

**Amar Protesta**